

LE COURRIER

L'essentiel, autrement.

VE

grippe A: la vaccination fera en deux temps

Depuis le mois de juin et l'apparition du premier cas d'une personne touchée par la grippe A (H1N1), quatre cent quarante-cinq personnes contaminées ont été recensées. Une première livraison de vaccins vient d'être effectuée, destinée notamment aux femmes enceintes, au personnel de santé ou aux adultes qui présentent des risques accrus. Le reste de la population bénéficiera d'une deuxième livraison.

page 3

SUISSE

L'inhumanité de la politique d'asile pointée du doigt

Conflit à Edipresse: les syndicats en désaccord

Les licenciements chez Edipresse toucheront dix-huit personnes. Le centre d'impression de Bussigny paiera le plus lourd tribut, avec dix-huit employés touchés. Mais cette restructuration suscite des lectures opposées des syndicats. Comedia reproche à Edipresse de faire le jeu de la direction et de ne pas

L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) a rendu hier son deuxième rapport annuel. Se basant sur des cas concrets d'injustices manifestes, il explore le «coût humain» qu'entraîne la politique fédérale d'immigration. Tout document est l'objet de méfiance, comme tout requérant est présumé suspect, dénonce

l'ODAE. L'intégration de la Suisse dans le système européen Dublin rend les procédures encore plus contraignantes et les possibilités pour les demandeurs d'asile encore plus ténues. Et de pointer du doigt le «processus de déshumanisation» dont sont victimes les personnes déboutées frappées d'une non-entrée en matière.

page 7



«Le fardeau de la preuve est de plus en plus lourd pour les candidats à l'asile. Il s'agit de montrer bien davantage que la vraisemblance des persécutions alléguées», relèvent les experts. KEYSTONE

Migrations: les «coûts humains» de la politique suisse en cause

RAPPORT • *L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers a présenté son deuxième état des lieux annuel à partir de cas concrets.*

OLIVIER CHAVAZ

« limiter l'immigration à tout prix? », interroge l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE). L'association a rendu public, hier à Genève, son deuxième rapport annuel depuis sa création. Et le tableau est toujours plus sombre. « Nous assistons à un durcissement continu » de la législation et des pratiques, a commenté le secrétaire permanent Aldo Brina. Et de dénoncer les « coûts humains importants » engendrés par la politique fédérale en matière d'immigration. L'ODAE base son analyse sur des dizaines de cas individuels victimes de flagrantes injustices.

Dans le domaine de l'asile, la tendance est à la suspicion. Pour Philippe Nussbaum, président d'Elisa Jura bernois, « le fardeau de la preuve » est de plus en plus lourd pour les candidats. Dans la réalité, il s'agit de démontrer bien davantage

que la « vraisemblance » des persécutions alléguées. « Tout requérant est présumé faux réfugié et tout document présenté est suspect. » Les procédures sont expéditives, les preuves écartées arbitrairement et les refus argumentés par des « enquêtes d'ambassades » volontiers fantaisistes.

Filet européen

Parallèlement, l'entrée de la Suisse dans le système européen Dublin a encore restreint les possibilités. Les requérants sont renvoyés d'un pays à l'autre « comme une caisse de marchandise étiquetée 'indésirable' », image Aldo Brina. L'accord stipule que le demandeur soit attribué au premier Etat membre dans lequel il a pénétré. Certains, comme la Grèce et l'Italie, leur réservent des conditions d'accueil déplorables. La réalité montre aussi que Berne a écarté les rares exceptions pré-

vues – si la personne est en position « manifeste » d'obtenir l'asile. Le traducteur irakien Fahad K., renvoyé vers un sort incertain en Suède, n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Enfin, le travail de l'ODAE met toujours en évidence le drame du régime d'aide d'urgence auquel émergent les personnes déboutées et frappées d'une non-entrée en matière. Le caractère dissuasif de la mesure est contesté: beaucoup préfèrent cette existence minimaliste ou la clandestinité à un retour dans leur pays d'origine. Mais le résultat est invariablement un « processus de déshumanisation ».

Interdits de mariage

Travailleuse sociale au Centre social protestant de Lausanne, Myriam Schwab Ngamiye explique que la « rhétorique de l'abus » contamine également la législation sur les étrangers. L'interdiction de ma-

riage – modification du code civil qui devrait entrer en vigueur en 2010 –, l'expulsion d'enfants nés et scolarisés sur sol suisse et l'absence de perspectives de régularisation constituent autant de portes refermées.

Les résidents au bénéfice d'un permis d'établissement ne sont pas épargnés. A l'instar de l'ensemble du réseau associatif et de quelques relais à gauche, l'ODAE s'insurge notamment contre les risques courus par des étrangères victimes de violences conjugales. Les détentrices d'un permis B par mariage peuvent en effet perdre leur autorisation de séjour en cas de séparation. « Des femmes choisissent du coup de rester à domicile, exposées au danger. L'Etat n'assure pas leur protection », tranche Myriam Schwab Ngamiye. Deux organes de l'ONU ont d'ailleurs récemment recommandé à la Suisse de modifier sa loi. |

¹ Consulter www.odae-romand.ch